

BORDEREAU DE VERSEMENT D'ARCHIVES, première page

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DU
CANTAL
ARCHIVES
DEPARTEMENTALES**

Nombre total d'articles :

Métrage reçu :

Date :

Service versant :

N° du versement :

W

SOMMAIRE

Bordereau de pages (y compris la présente page).

Le chef du service versant :

Pris en charge le

La directrice des archives départementales :

Bordereau de versement aux archives, page intercalaire n°

N° de versement : W

| N° de l'article | Description du contenu | Date début | Date fin | Communicabilité |
|-----------------|------------------------|------------|----------|-----------------|
| | | | | |

| |
|--|
| |
| |
| |
| |
| |
| |

Annexe
Bordereau de versement – Volet « Amiante »

En vertu de la circulaire du 5 août 2015 relative aux préconisations pour la prise en compte du risque d'exposition à l'amiante dans les services d'archives, tout versement aux Archives départementales doit désormais être accompagné de ce « volet amiante ».

Nom et adresse du lieu où sont actuellement conservées les archives qui vont être versées.
Préciser la localisation exacte (bâtiment, étage, pièce, etc.)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Les archives comprises dans le versement ont-elles été conservées à une adresse autre que celle mentionnée ci-dessus ?

Cocher la case choisie

oui non ne sait pas

Si oui, joindre la liste des localisations successives de conservation

Les archives comprises dans le versement ont-elles été conservées dans un autre local que celui de leur conservation actuelle ?

Cocher la case choisie

oui non ne sait pas

Le bâtiment affecté à la conservation des archives est-il antérieur à 1997 ?

Cocher la case choisie

oui non ne sait pas

Si oui, un dossier technique amiante (DTA) et sa fiche récapitulative ont-ils été établis pour ce bâtiment ?

Cocher la case choisie

oui non ne sait pas

Si oui, joindre la fiche récapitulative pour les services producteurs hors Conseil départemental

Date, nom, signature du chef du service versant